



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Lutte et prévention

Question écrite n° 8145

#### Texte de la question

M Jean-Yves Gateaud attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur un problème grave qui se manifeste dans nos sociétés, qui est celui de la violence dont sont à l'origine les « mouvements » des skin-heads. En effet, suite à une série de violences commises par des skin-heads, notamment dans l'Indre en août 1987, la justice est saisie, même si plus d'un an après ces faits lesdits skin-heads n'ont toujours pas été jugés. Des événements beaucoup plus graves ont eu lieu à Rouen et à Lille, qui montrent que des mesures doivent être prises pour enrayer cette violence et démanteler ce type de mouvements ou de réseaux. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour déterminer les modes d'organisation de ces « mouvements », pour lutter contre la constitution de tels réseaux, pour empêcher leurs agissements, pour connaître les soutiens plus ou moins occultes dont ils bénéficient.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Depuis environ deux ans, des bandes d'individus se réclamant des skinheads, groupuscules d'extrême droite qui s'inspirent des plus odieuses théories nazies et racistes, ont été à l'origine de troubles graves à l'encontre de l'ordre public, en se livrant à des agressions, souvent d'une extrême violence, contre des personnes appartenant généralement à des communautés étrangères ou à des populations particulièrement défavorisées. De tels actes sont absolument intolérables dans notre pays, berceau de la démocratie et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et doivent être activement combattus. Dès le 11 juillet 1988, le ministre de l'intérieur a donné des instructions aux préfets pour que les services locaux de police et de gendarmerie surveillent étroitement les déplacements ou rassemblements de ces bandes, effectuent les contrôles nécessaires sur la voie publique et pour que soient interpellés et présentés aux autorités judiciaires tous ceux qui enfreignent la loi. Par ailleurs, il a donné pour mission aux services spécialisés de renseignements d'identifier les membres, les chefs de bande et les commanditaires de ces actions inqualifiables. C'est ainsi que plus d'une centaine de skinheads ont été interpellés, dont plus du tiers ont été placés sous mandat de dépôt, et notamment les auteurs des agressions criminelles de Rouen et de Lille. L'honorable parlementaire peut être assuré de l'attention toute particulière que le ministre de l'intérieur porte à ce phénomène inquiétant et de sa détermination à en empêcher le développement.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gateaud Jean-Yves](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8145

**Rubrique :** Délinquance et criminalité

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 janvier 1989, page 214